

Le consentement

Définition :

Le consentement, c'est dire « oui » ou « non » pour faire quelque chose sans se sentir forcé ou influencé. C'est donner votre accord ou votre désaccord.

Le consentement doit être :

- clair et explicite = un silence n'équivaut pas à un « oui » et ne pas dire « non » non plus. En l'absence de consentement clair et explicite cela équivaut à un « non » ;
- libre = ne doit en aucun cas être obtenu par la force ou par d'autres moyens de pression (chantage, harcèlement, emprise de drogues, d'alcool, etc.). Il peut être retiré à tout moment ;
- éclairé.

Le consentement peut être retiré à tout moment.

LE CONSENTEMENT

... doit être **volontaire** : céder (face à l'insistance, la pression, le chantage affectif) n'est pas consentir.

... doit être **clair** : l'absence de refus ne vaut pas consentement. En cas de doute, demandez !

... doit être donné par une personne qui a la **capacité de consentir** : une personne très alcoolisée, endormie, inconsciente ou droguée n'est pas consentante.

... doit être **spécifique** : il est donné à chaque étape et à chaque fois.

... est toujours **révocable**, à n'importe quel moment d'une activité sexuelle.